

LES FORMATIONS IFOC

LES FONDAMENTAUX DE LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Vendredi 22 septembre 2023
9h00-12h00 / 14h00-17h00

CENTRE PROUVE

1 Place de la République 54000 NANCY
Salle 101

Intervenants

Christophe BAYLE, vice-président de la Conférence des Bâtonniers,
ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bordeaux

Formation ouverte

Réservée aux bâtonniers, vice-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

9H00 Ouverture de la formation

- **Le traitement des réclamations par le bâtonnier**
Instruction, faculté de conciliation, décision de suite à donner
- **L'enquête déontologique :**
Sa mise en œuvre, les principes, l'issue, les pouvoirs du bâtonnier
- **La mise en œuvre des procédures disciplinaire par le bâtonnier**
La procédure de droit commun : la requête afin de saisine, la qualification des faits, la saisine in rem du conseil de discipline

Questions

- **Les rôles du Procureur général en matière de discipline des avocats**
Autorité de poursuite, autorité de contrôle, autorité d'exécution des sanctions
- **La saisine directe de l'instance disciplinaire par le plaignant**
Règles de fond/règles de forme/le filtre des saisines/le positionnement

12h00 Fin 1^{ère} partie

14h00 Reprise de la formation

- **L'instruction disciplinaire**
La désignation du ou des rapporteurs, l'instruction, les auditions, le rapport d'instruction du Bâtonnier
- **La convocation à l'audience et l'audience disciplinaire**
Citation, échevinage, comparution des parties, incidents et délais de procédure, nullités, récusations, renvois, questions préjudicielles

Questions

- **La décision disciplinaire**
Les sanctions disciplinaires
L'exécution, la notification, la publicité des décisions
Le dossier disciplinaire, la diffusion et le traitement des décisions du CRD
Les voies de recours : formes et délais (appel et pourvoi en cassation)

17h00 Fin de la formation

6 heures de formation éligible au FIF PL

Une attestation FIF PL de participation vous sera délivrée par l'IFOC.
La demande d'aide auprès du FIF PL devra être faite directement par le participant.

Intitulé de la formation

Les fondamentaux de la procédure disciplinaire

Durée : 6h

Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :

A l'issue de la formation le participant aura appris à :

Maîtriser les fondamentaux de la procédure disciplinaire

Connaître le traitement des réclamations par le Bâtonnier

Connaître la mise en œuvre de l'enquête déontologique et la mise en œuvre de la procédure disciplinaire par le Bâtonnier

Connaître les rôles du Procureur général en matière de discipline des avocats

Saisir les règles de fond – de forme le filtre des saisines - le positionnement

Procéder à l'instruction disciplinaire – la convocation à l'audience et l'audience disciplinaire

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

Maîtriser les fondamentaux de la procédure disciplinaire

Instruire le traitement des réclamations par le Bâtonnier

Pratiquer la mise en œuvre de l'enquête déontologique

Exécuter l'instruction disciplinaire

Notifier exécuter diffuser les décisions disciplinaires

Pré-requis :

Formation ouverte aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

Modalités d'accès :

Inscription en ligne avec un lien de connexion et lien accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers
www.conferencedesbatonniers.com/fr/

Date de la formation :

Vendredi 22 septembre 2023 – 9h00-12h00 /14h00-17h00

Lieu de la formation :

Centre Prouvé, 1 Place de la République 54000 NANCY – Salle 101

Tarif de la formation :

Frais d'inscription : 100€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

Formalisation à l'issue de la formation :

Une attestation de présence et de règlement est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation et une facture des frais acquittés

Modalités pédagogiques :

Interventions - débats – mises en pratique

Le référent pédagogique est le président de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

N° de déclaration d'activité de l'IFOC : 11754215375

Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers

N° siret : 493 352 090 00010N°